



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 décembre 2018 à 19 h
555, rue Chabanel Ouest, bureau 600**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire, en remplacement de madame Michèle Giroux, directrice d'arrondissement
Madame Lisa Siminaro, Directrice - performance, greffe et services administratifs
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauevert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Danny Diotte, Commandant PDQ 27

-Ouverture de la séance.

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

-Signature du livre d'or :

Monsieur Azzedine Achour : Solidarité Ahuntsic.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement.

Madame Émilie Thuillier :
-Plan de gestion du coyote urbain;
-Planification pour la protection de la forêt urbaine;
-Prix du public de l'opération patrimoine – Invitation à la Journée patrimoine en fête le 25 mai 2019 au Pavillon d'accueil du parcours Gouin.

Monsieur Hadrien Parizeau :
-Rend hommage à Azzedine Achour;
-Déneigement du domaine privé;
-Collecte du compost dans le district de Saint-Sulpice.

Madame Effie Giannou :
-Félicitations à Azzedine Achour;
-Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
-Retour sur les événements qui se sont tenus en novembre et décembre dans l'arrondissement;
-Info neige Mtl : localisation des chargements;
-Collectes de résidus alimentaires et de déchets.

Madame Nathalie Goulet :
-Remerciements à Azzedine Achour;
-Anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme;
-Lancement d'un plan stratégique pour prévenir le profilage racial et social;
-Brève présentation de la planification stratégique 2019;
-Financement de 134 000 \$ pour la bibliothèque Ahuntsic;
-Bonification du programme de couches lavables;
-Dons au SNAC et achats locaux.

Monsieur Jérôme Normand : -Félicitations à Azzedine Achour;
-Inauguration de l'édifice Sauriol - école Saints-Martyrs-Canadiens;
-Annonce d'un concours d'architecture - école Sophie-Barat;
-Partenariat avec la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville;
-Dénomination du sentier des sauvages;
-Retour sur la deuxième rencontre citoyenne;
-Marche pour la Journée de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;
-Remerciements aux employés pour la patinoire à bandes au parc Saint-Paul-de-la-Croix.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogations mineures :

La mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Bâtiment résidentiel projeté : 8726 à 8730A, rue Clark - Lot 6 254 809 du cadastre du Québec :** autoriser un mode d'implantation « contigu » au lieu de « jumelé » (40.01).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

- **Bâtiment résidentiel projeté : 10010, rue Meilleur - Lot 1 488 873 du cadastre du Québec (futur lot 6 191 171) :** autoriser un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé » et une hauteur hors-sol de 0,61 mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment (40.02).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

- **1, boulevard Gouin Est - Lot 1 996 515 du cadastre du Québec :** autoriser une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,90 mètre dans la cour avant de l'immeuble (40.03).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir.

10.03

Correspondance et dépôt de documents.

Aucun document.

10.04

Période de questions du public.

À 19 h 35, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement.

Van Mink Nguyen	Demande de réparation de trottoirs (dépôt d'un document).
Marc Gagné	Déneigement du domaine privé.
Raymond Labbé	Commentaires - discours de la mairesse Valérie Plante.
John Bober	Plantation d'arbres - rue Daigle.
Tarek Tamimi	Panneaux de signalisation contradictoires – boulevard Gouin Ouest.
Gilles Larocque	Déneigement - avenue Christophe-Colomb. Réfection de la chaussée - avenue Christophe-Colomb
Paola Ciccone	Vocation du bâtiment : 7405-7415, boulevard Gouin Ouest.

Serge Pozzo Di Borgo	Commentaires - discours de la mairesse Valérie Plante.
Francine Martel	Vignettes pour stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) – rue Poincaré Déneigement de la clinique – rue Poincaré.
Jacques Brault	Vocation du bâtiment : 7405-7415, boulevard Guoin Ouest.
Claude Bertrand	Déplacements à vélo.
Shahira Fawzi	Vocation du bâtiment : 7405-7415, boulevard Guoin Ouest.
Nadine Wassef	Vocation du bâtiment : 7405-7415, boulevard Guoin Ouest.
Hovanes Boyadjian	Vocation du bâtiment : 7405-7415, boulevard Guoin Ouest.
Marc Cadieux	Vocation du bâtiment : 7405-7415, boulevard Guoin Ouest.

Cette période de questions prend fin à 20 h 24.

10.05

CA18 09 0266

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA18 09 0267

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 novembre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE considérer comme lu et ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville tenue le 12 novembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA18 09 0268

Exercer l'option de renouvellement d'un an, pour la saison 2019, du contrat accordé à 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour le service d'excavation pneumatique pour des réparations mineures, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de boîtiers de vanne de rues, conformément à l'appel d'offres public 17-15980 et autoriser à cette fin une dépense de 91 830,94 \$, taxes incluses (référence CA17 090168).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'exercer l'option de renouvellement d'un an à l'entreprise 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour le service d'excavation pneumatique pour la réparation mineure, le remplacement de boîtiers de service d'eau et le nettoyage de vanne de rues, aux prix de sa soumission (incluant la majoration), conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15980;

D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 91 830,94 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1176683001

CA18 09 0269

Accorder un contrat à Arboriculture de Beauce inc. pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres - Appel d'offres public 18-17335 - 5 soumissionnaires / Autoriser une dépense de 432 961,36 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder à Arboriculture de Beauce inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour des travaux d'abattage et d'essouchement d'arbres, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-17335;

D'autoriser à cette fin une dépense de 432 961,36 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187848007

CA18 09 0270

Accorder un contrat à Groupe SDM inc., pour une durée de deux ans, pour les services de dégel des conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'un appareil de dégel électrique - Appel d'offres public 18-17126 - 1 soumissionnaire / Autoriser une dépense de 173 741,18 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder au seul soumissionnaire Groupe SDM inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de dégel des conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'un appareil de dégel électrique, pour une durée de deux ans, aux prix de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-17126;

D'autoriser à cette fin une dépense de 173 741,18 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187992005

CA18 09 0271

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour les travaux de la phase 3 du parc Raimbault incluant l'aménagement du parc et du stationnement - Appel d'offres public S-AC-2018-012 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 826 455,05 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder à Les Excavations Super inc., soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour l'aménagement du parc et du stationnement du parc Raimbault (phase 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 712 204,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2018-012;

D'autoriser une dépense de 755 234,59 \$, comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 71 220,46 \$, taxes incluses, pour le budget de contingences;

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 70 % (578 095,87 \$) par la Ville centre et à 30 % (248 359,18 \$) par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1187189006

CA18 09 0272

Accorder de gré à gré un contrat de services professionnels à ROSE architecture pour l'élaboration du plan d'action pour le démarrage, la conception intégrée, les programmes et les études d'avant-projet pour la rénovation majeure du Centre culturel et communautaire de Cartierville (phase 1) sis aux 12225-12227, rue Grenet / Autoriser une dépense totale de 72 664,20 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'accorder un contrat de gré à gré à Rose Architecture pour l'élaboration du plan d'action pour le démarrage, la conception intégrée, les programmes et les études d'avant-projet pour la rénovation majeure du Centre culturel et communautaire de Cartierville (phase 1) sis aux 12225-12227, rue Grenet, pour un montant maximum de 72 664,20 \$, taxes incluses,

D'approuver la convention à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1181026003

CA18 09 0273

Approuver la convention de services à intervenir avec Ville en vert, pour une période de 3 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, et octroyer un montant totalisant 1 518 500 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense totalisant 1 518 500 \$, taxes incluses, pour la réalisation du programme éco-quartier dans l'arrondissement, répartie comme suit :

- 494 349 \$, taxes incluses, pour l'année 2019
- 506 074 \$, taxes incluses, pour l'année 2020
- 518 077 \$, taxes incluses, pour l'année 2021;

D'approuver à cette fin la convention de services à intervenir avec Ville en vert pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021;

DE mandater la division des relations avec les citoyens, communication et développement durable pour s'assurer des balises et de la bonne utilisation des fonds accordés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1186435001

CA18 09 0274

Approuver les conventions de services à intervenir avec divers organismes pour une période d'un an et octroyer un montant maximal de 114 875 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'approuver les conventions de services à intervenir avec les organismes ci-après énumérés, pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019, et octroyer des contributions financières pour un montant maximal de 114 875 \$, taxes incluses, réparties comme suit :

LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	15 541 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	28 587 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	70 747 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1183060046

CA18 09 0275

Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD des gares Ahuntsic et Chabanel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1184039016

CA18 09 0276

Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019 et octroyer des contributions financières totalisant 840 683 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver les conventions à intervenir avec les organismes ci-dessous énumérés et octroyer des contributions financières totalisant 840 683 \$, réparties de façon suivante :

Organismes	Loisirs	Camps de jour	Sports	Jeunesse	Sécurité urbaine	TOTAL 2019
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	32 368 \$	21 564 \$				53 932 \$
LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL	91 706 \$	33 686 \$				125 392 \$
LES COPAINS DE ST-SIMON	17 792 \$	7 643 \$				25 435 \$
L'UNION DES FAMILLES D'AHUNTSIC INC.	26 398 \$	14 498 \$				40 896 \$
SERVICE DES LOISIRS CHRIST ROI	17 999 \$	17 267 \$				35 266 \$
LOISIRS SOPHIE BARAT	52 835 \$	18 892 \$				71 727 \$
SERVICE DES LOISIRS ST-ANTOINE MARIE-CLARET	17 332 \$					17 332 \$
SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL	70 977 \$	22 267 \$		51 565 \$		191 154 \$
CLUB AQUATIQUE LES PIRANHAS DU NORD			21 062 \$			21 062 \$

MAISON DES JEUNES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE				65 504 \$		65 504 \$
MAISON DES JEUNES D'AHUNTSIC				25 868 \$		25 868 \$
ENTRE-MAISONS AHUNTSIC				48 308 \$		48 308 \$
PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE					165 152 \$	165 152 \$
	327 407 \$	135 817 \$	21 062 \$	191 245 \$	165 152 \$	840 683 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1183060043

CA18 09 0277

Approuver la prolongation du bail consenti par la Ville de Montréal aux Soeurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin, pour une période de dix-huit (18) mois, à compter du 1^{er} décembre 2018, pour des espaces situés au 12227, rue Grenet, d'une superficie d'environ 1162 m², pour un loyer total de 104 074 \$, taxes incluses (réf. bâtiment 1320).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la prolongation du bail consenti par la Ville de Montréal aux Soeurs de la Providence, Province Émilie-Gamelin pour une période de dix-huit mois, à compter du 1^{er} décembre 2018, pour des espaces situés au 12227 rue Grenet, d'une superficie d'environ 1162 m², pour un montant total de 104 074 \$, taxes incluses, le tout selon les conditions prévues à ladite prolongation du bail et au bail initial (référence bâtiment 1320).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1181026004

CA18 09 0278

Approuver les ententes à intervenir avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver les ententes à intervenir avec la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) visant à régir le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux;

DE mandater la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour définir les éléments opérationnels et de gestion devant faire partie des conventions d'utilisation, le cas échéant, et d'autoriser son directeur à signer lesdites conventions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1183060040

CA18 09 0279

Approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'approuver la convention de financement à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Montréal, dans le cadre du programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain, pour la réalisation d'une planification détaillée de l'aire TOD Bois-Franc, en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1184039018

CA18 09 0280

Accorder un contrat à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour des travaux d'arrosage d'arbres, de bacs à fleurs, de bacs à arbustes et de plates-bandes mixtes et de saillies, ainsi que l'entretien de cuvettes d'arbres pour une période de trois ans, avec option de renouvellement d'un an - Appel d'offres public 18-17341 - 6 soumissionnaires / Autoriser, à cette fin, une dépense de 740 378,56 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'accorder à 178001 Canada inc. (Groupe Nicky), soumissionnaire conforme ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat pour des travaux d'arrosage d'arbres, de bacs à fleurs, de bacs à arbustes, de plates-bandes mixtes et de saillies ainsi que l'entretien de cuvettes d'arbres pour une période de trois ans, avec option de renouvellement d'un an, aux prix de sa soumission conformément à l'appel d'offres public 18-17341;

D'autoriser une dépense au montant de 740 378,56 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée à 52 % par la Ville centre et 48 % par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1187848006

CA18 09 0281

Autoriser une dépense additionnelle de 172 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux relatifs à la démolition et la reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix dans le cadre du contrat accordé à Trempro construction inc. (CA17 090311 - appel d'offres public S-AC-2017-020) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 823 722,34 \$ à 2 996 222,34 \$, taxes incluses.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'autoriser une dépense additionnelle de 172 500 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux relatifs à la démolition et la reconstruction du pavillon de parc, de la pataugeoire et l'ajout de jeux d'eau au parc Saint-Paul-de-la-Croix dans le cadre du contrat accordé à Trempro construction inc. (CA17 090311 - appel d'offres public S-AC-2017-020) majorant ainsi le montant total du contrat de 2 823 722,34 \$ à 2 996 222,34 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1175258002

CA18 09 0282

Octroyer une contribution financière additionnelle d'un montant de 5 000 \$ à Ville en vert, pour le programme de couches lavables pour bébés, majorant le montant total accordé de 5 000 \$ à 10 000 \$ / Approuver un projet d'addenda à la convention (réf. CA18 09 0076).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 5 000 \$ à Ville en vert, dans le cadre de la convention en vigueur pour le programme de couches lavables pour la période du 11 décembre 2018 au 9 avril 2019, majorant le montant total accordé de 5 000 \$ à 10 000 \$;

D'approuver à cette fin l'addenda à la convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1185027004

CA18 09 0283

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1183757011

CA18 09 0284

Octroyer des contributions financières totalisant 200 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 200 \$ à l'organisme Rue action prévention jeunesse afin de le soutenir dans la poursuite de ses activités;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1184746006

CA18 09 0285

Octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Rue action prévention jeunesse.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à l'organisme Rue action prévention jeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1183060047

CA18 09 0286

Octroyer des contributions financières totalisant 40 748 \$ à des organismes oeuvrant dans l'arrondissement pour l'année 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'octroyer des contributions financières totalisant 40 748 \$ aux organismes ci-après énumérés pour l'année 2019 :

ASSOCIATION DOJOKAI KARATÉ-DO CANADA	2 839 \$
CLUB DE TIR À L'ARC DE MONTRÉAL	733 \$
LE CLUB HAKUDOKAN INC.	1 543 \$
CLUB DE LUTTE INTER - CONCORDIA (C.L.I.C.)	779 \$
CLUB D'ESCRIME « FLEURET D'ARGENT »	711 \$
CLUB D'HALTÉROPHILIE DE MONTRÉAL	779 \$
LE CLUB GYMnix INC.	2 320 \$
CLUB DE HANDBALL D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE	2 478 \$
FONDATION ACADÉ-KICKS	2 440 \$
CLUB DE PATINAGE DE VITESSE MONTRÉAL-AHUNTSIC (CPVMA)	1 357 \$
CLUB DE BADMINTON LES RAQUETTES DU NORD DE MONTRÉAL	3 382 \$
ASSOCIATION DES BRAVES D'AHUNTSIC INC.	1 611 \$
CLUB DE SOCCER LES BRAVES D'AHUNTSIC	1 525 \$
FÉDÉRATION SPORTIVE DE SALABERRY INC.	960 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE D'AHUNTSIC	3 935 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE L'ACADIE (C.P.A. L'ACADIE)	3 224 \$
CLUB D'ATHLÉTISME IMPULSION	4 422 \$
CLUB DE TENNIS DE TABLE PRESTIGE	1 915 \$
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE (RAP JEUNESSE) (jeux de la rue)	3 045 \$
GUEPE, GROUPE UNI DES ÉDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	750 \$
TOTAL :	40 748 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1183060045

CA18 09 0287

Octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Embellir mon quartier » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2018 - volet 2.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'octroyer une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour le projet « Embellir mon quartier » réalisé dans le cadre du Programme d'art mural 2018 - volet 2;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1184775002

À 20 h 32, le départ de la conseillère Effie Giannou est constaté.

CA18 09 0288

Approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre selon les budgets prévus à l'exercice 2019 et autoriser à cette fin une dépense de 7 739 700 \$.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'approuver les dépenses relatives à des services d'utilités publiques, à une commande ou un service prévu dans une entente-cadre négociée par le Service de l'approvisionnement, selon les budgets prévus à l'exercice 2019;

D'autoriser à cette fin une dépense de 7 739 700 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1183757010

CA18 09 0289

Affecter un montant de 1 540 000 \$ provenant de la réserve immobilière de l'arrondissement afin d'entreprendre et de réaliser les travaux jugés urgents pour les cours de voirie.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'affecter un montant de 1 540 000 \$ en provenance de la réserve immobilière de l'arrondissement afin d'entreprendre et de réaliser les travaux jugés urgents pour les cours de voirie;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1181616007

CA18 09 0290

Affecter un montant de 2 985 000 \$, pour une période de 3 ans, provenant majoritairement de la réserve développement, pour permettre la mise en opération et la réalisation du projet « Un arbre abattu, un arbre planté » faisant partie du plan stratégique 2018-2021 afin d'atteindre les objectifs de verdissement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'affecter un montant de 2 985 000 \$ pour une période de 3 ans dans le cadre de la mise en opération et la réalisation du projet « Un arbre abattu, un arbre planté », faisant partie du plan stratégique 2018-2021;

D'autoriser un virement de 2 678 140 \$ en provenance de la réserve développement de l'arrondissement, le solde de 306 860 \$ sera financé aux budgets de fonctionnement de l'arrondissement des années 2019, 2020 et 2021;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1187848009

CA18 09 0291

Autoriser une dépense de 133 843,87 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat à être accordé par le conseil municipal pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse (réf. 1188183004).

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 5974 relatif au réaménagement de la bibliothèque Ahuntsic située au 10300, rue Lajeunesse pour l'implantation de la phase 3 du projet RFID et libre-service;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite profiter de l'occasion pour aménager deux salles de rencontre et une série de prises électriques et USB;

CONSIDÉRANT QUE la dépense additionnelle pour ces travaux représente une somme de 133 843,87 \$, taxes incluses;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'autoriser une dépense de 133 843,87 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de deux salles de rencontre et une série de prises électriques et USB, et ce, dans le cadre du contrat (5974) à être accordé par le conseil municipal pour l'exécution des travaux de rénovation de la bibliothèque d'Ahuntsic, située au 10300, rue Lajeunesse;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1181082008

CA18 09 0292

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « contigu » au lieu de « jumelé » pour le bâtiment résidentiel projeté qui portera les numéros 8726 à 8730A, rue Clark - Lot 6 254 809 du cadastre du Québec.

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « contigu » au lieu de « jumelé » pour le bâtiment résidentiel projeté qui portera les numéros 8726 à 8730A, rue Clark, sur le lot 6 254 809 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant un mode d'implantation « contigu » au lieu de « jumelé » pour le bâtiment résidentiel projeté qui portera les numéros 8726 à 8730A, rue Clark, sur le lot 6 254 809 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1184039014

CA18 09 0293

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé » et une hauteur hors-sol de 0,61 mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment résidentiel projeté au 10010, rue Meilleur - Lot 1 488 873 du cadastre du Québec (futur lot 6 191 171).

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé » et une hauteur hors-sol de 0,61 mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment résidentiel projeté au 10010, rue Meilleur sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé » et une hauteur hors sol de 0,61 mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment résidentiel projeté au 10010, rue Meilleur sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1184039015

CA18 09 0294

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,90 mètre dans la cour avant de l'immeuble portant le numéro 1, boulevard Gouin Est - Lot 1 996 515 du cadastre du Québec (immeuble patrimonial - maison George-Lebel).

ATTENDU la demande de dérogation mineure visant à autoriser une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,90 mètre dans la cour avant de l'immeuble portant le numéro 1, boulevard Gouin Est, sur le lot 1 996 515 du cadastre du Québec (immeuble patrimonial - maison George-Lebel);

ATTENDU que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, en cour avant de l'immeuble portant le numéro 1, boulevard Gouin Est (immeuble patrimonial - maison George-Lebel), une clôture d'une hauteur de 1,5 mètre au lieu de 0,90 mètre, et ce, tel que présenté sur le document joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1186455001

CA18 09 0295

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières, la circulation de calèches et la fermeture de rues.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiés au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les calèches (17-079, article 55), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la circulation de calèches sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragr. 8°), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1183060042

CA18 09 0296

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2019, lequel est joint au dossier de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1181928003

CA18 09 0297

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant la construction d'un édicule mécanique pour le Service de l'eau de la Ville de Montréal sur le côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark - Lot 1 996 689 du cadastre du Québec - Zone 1265.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 12.2 (hauteur), 40.1 (taux d'implantation), 50.1 (marges avant et arrière), 132.2 (usages prescrits) et 418.2 (verdissement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et malgré les articles 4 (distance) et 6 (hauteur) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5), une résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 996 689 du cadastre du Québec, situé du côté nord de la rue Lighthall, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark, tel que montré au plan de l'annexe A, l'autorisation de construire un édicule technique d'infrastructures publiques d'un étage et d'installer une génératrice dans un espace extérieur, aux conditions suivantes :

- l'implantation, la hauteur, les élévations et les matériaux du bâtiment et de la clôture doivent être substantiellement conformes aux plans de l'annexe B;
- la génératrice extérieure doit être installée dans un compartiment insonorisé;
- la perte des arbres doit être compensée en argent.

Les travaux de construction et d'occupation autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan de propriété daté du 12 septembre 2017

ANNEXE B

Plans préparés par CGA Architectes inc., numérotés A01, A02 et A03, datés du 10 septembre 2018 et estampillés par la Direction du développement du territoire le 12 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1180449007

CA18 09 0298

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation de la cour avant adjacente au bâtiment portant le numéro 5180, rue De Salaberry (salon funéraire Komitas) à des fins de stationnement - Lot 1 434 403 du cadastre du Québec - Zone 1100.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 566 (nombre d'unités de stationnement), 571 (stationnement en cour avant), 578 (dimensions des unités de stationnement), 580 (largeur de la voie d'accès), 592 et 593 (dégagement minimal au périmètre) et 595, 596 et 597 (aménagement du dégagement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un second projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 434 403 du cadastre du Québec et portant le numéro 5180, rue De Salaberry, l'autorisation d'occuper la cour avant à des fins de stationnement, aux conditions suivantes :

- l'aire de stationnement doit compter un maximum de 9 unités;
- l'aménagement doit comprendre la plantation d'au moins 1 arbre;
- l'aménagement doit être substantiellement conforme au plan de l'annexe A.

Les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 36 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plan d'aménagement du stationnement numéroté A700, préparé par Peter Primiani, architecte, et estampillé par la direction du développement du territoire le 25 septembre 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1180449008

CA18 09 0299

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation et l'aménagement d'une aire de stationnement accessoire sur un terrain vacant, en front de la rue Meilleur, entre les rues Chabanel et de Louvain - Lot 1 488 774 du cadastre du Québec - Zone 1301.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré les articles 132.2 (usage stationnement), 347 et 347.2 (cours et marges des dépendances - abris de vélos), 571 (stationnement sur un terrain vacant), 578 (longueur de certaines unités de stationnement), 587 (unités de stationnement sur du pavé alvéolé), 595 et 596 (absence de bordures fixées au sol), 599 (distance de la guérite de l'emprise de la voie publique inférieure à 6 mètres), 611, 612 et 613 (stationnement donné par servitude sur un terrain non bâti) et 617 (stationnement de vélos sur un terrain vacant) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement vacant identifié comme étant le lot 1 488 774 du cadastre du Québec, situé en front de la rue Meilleur, l'autorisation d'occuper et d'aménager une aire de stationnement accessoire aux conditions suivantes :

- l'aménagement du site, incluant le paysagement et les installations prévues quant aux véhicules électriques et aux vélos, doit être substantiellement conforme aux plans de l'annexe A;
- 10 unités de stationnement minimum doivent être réservées près de l'entrée du stationnement pour le covoiturage;
- l'aire de stationnement est réservée exclusivement aux usagers des bâtiments portant les numéros 433 et 333, rue Chabanel Ouest;
- une servitude mutuelle de passage entre les 3 immeubles visés, identifiés comme étant les lots 1 488 774, 1 488 770 et 1 488 767 du cadastre du Québec doit être déposée au moment de la demande de permis d'aménagement de l'aire de stationnement accessoire.

Les travaux d'aménagement de l'aire de stationnement autorisés par la présente résolution doivent débiter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE A

Plans d'aménagement du stationnement préparés par Jacques Parent, architecte paysagiste et estampillés par la direction du développement du territoire le 18 octobre 2018

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1180449010

CA18 09 0300

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à modifier la résolution CA14 090158 afin d'accorder l'autorisation de prolonger de 60 à 120 mois le délai prescrit pour commencer l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 488 813 du cadastre du Québec - Zone 1309 (réf. 1130449010).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 813 du cadastre du Québec, l'autorisation de prolonger de 60 à 120 mois le délai prescrit pour commencer l'occupation.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1180449011

CA18 09 0301

Adopter le règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019) (RCA18 09004).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1183247001

CA18 09 0302

Adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2019 (RCA18 09005).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1181082003

CA18 09 0303

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Promenade Fleury pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (RCA18 09006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1181388003

CA18 09 0304

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (RCA18 09007).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1181388004

CA18 09 0305

Adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la de développement commercial District central pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation (RCA18 09008).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1181388005

CA18 09 0306

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière (RCA18 09009).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1181082004

CA18 09 0307

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour les travaux d'aménagement et de réaménagement dans le cadre de la réalisation du programme de protection de bâtiments (RCA18 09010).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1181082005

CA18 09 0308

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement des parcs (RCA18 09011).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1181082006

CA18 09 0309

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil d'arrondissement au moins deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres présents du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour l'acquisition de mobilier urbain (RCA18 09012)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1181082007

CA18 09 0310

Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010).

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010) - articles 1, 6 et 7.

40.19A 1181066008

CA18 09 0311

Prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

DE prendre acte du dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010) - articles 1, 6 et 7.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19B 1181066008

CA18 09 0312

Adopter, avec changements, un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'adapter la réglementation aux changements de nature urbanistiques récents et de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

CONSIDÉRANT les commentaires exprimés lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2018;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

D'adopter, avec changements, un second projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin d'adapter la réglementation aux changements de nature urbanistiques récents et de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation (01-274-49).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.20 1184039007

CA18 09 0313

Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2019.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau

et résolu

DE désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1184212002

CA18 09 0314

Prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 5 septembre et 3 octobre 2018.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

DE prendre acte des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenues les 5 septembre et 3 octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01 1185094002

Affaires nouvelles.

Aucun dossier.

70.02

Levée de la séance.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 10 décembre 2018 à 20 h 40.

70.03

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement